



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Bernard MANILLERE a donné pouvoir à Cécile GILBERT, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Guy TIXIER a donné pouvoir à Pascal LABBE

Absents :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_219 : Culture - Avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'espace culturel de Randan

Commande Publique - Marchés publics

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu la délibération CCPL_2022_17 en date du 8 février 2022 attribuant le marché « Mission de maîtrise d'ouvrage déléguée » (convention de mandat) pour l'aménagement d'un espace culturel à ASSEMBLIA et donnant tout pouvoir au président pour mettre en œuvre cette décision,

Vu l'article 15 de la convention de mandat édictant la rémunération du mandataire,

Ainsi il est proposé d'apporter ces modifications au contrat de convention de mandat avec ASSEMBLIA pour la bonne réalisation de l'opération.

La modification engage une incidence financière comme suit :

- Estimation prévisionnelle initiale du projet 3 596 500, 00 € HT,
- Nouvelle estimation 4 141 505,13 € HT,
- Taux de rémunération ASSEMBLIA 2.5 %,
- Honoraires prévisionnels : 89 720,00 €
- Honoraires mis à jour du nouveau montant : 103 537,63 €

- **Avenant à prévoir : 13 817,63 €**

→ **Le conseil communautaire, avec 22 voix pour, 3 voix contre (Loïc Chatard, Matéo Morel et Rémy Petoton), et 7 abstentions (Luc Chaput, David Despax, Michel Gaume, Pascal Labbe (et le pouvoir de Guy Tixier), Gilles Mas et Yves Raillère) décide :**

- **d'accepter les modifications au marché de la convention de mandat « Mission de maîtrise d'ouvrage déléguée » avec ASSEMBLIA,**
- **d'autoriser le président à signer les modifications.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 24 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Luc CHAPUT

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement